

En surendetement, harcelé par un huissier

Par Fatouna, le 22/03/2012 à 21:37

Bonjour,

je suis passée en commission de surendettement en 2009, on m'a établit un échéancier que je respecte depuis le début, il m'est toutefois arrivé d'avoir quelques jours de retard. Un de mes créanciers, il y a quelques mois m'a relancé plusieurs fois pour me dire que je n' avais pas payé les 3 dernières échéances, je l'ai contacté chaque fois et chaque fois on m'expliquait qu'en fait tout était en règle et que j'avais bien fait de téléphoner. Parallèlement je recevais des lettres d'un huissier qui me demandait de régler l'ensemble de la dette avec des intérêts, j'ai donc téléphoné à cet huissier à qui j'ai expliqué la situation et le fait que le créancier me disait par téléphone qu'il n'y avait en fait aucun souci, cet huissier ne m'a plus jamais contacté. Au mois de janvier je reçois une nouvelle lettre d'un autre huissier qui m'intime l'ordre de me présenter à son bureau dans les 48 h pour le payer, j'ai téléphoné, je lui ai dit que j'étais en règle et de se renseigner auprès de son client, il ne savait pas que j'étais en surendettement, en même temps je rappelle le fameux créancier qui me dit de ne pas tenir compte des lettres que je reçois car une fois de plus je n'ai aucun retard. La semaine dernière le même huissier envoie deux lettres recommandées, une à mon nom, une pour mon mari dans lesquelles il nous dit : "je suis chargé par X de procéder au recouvrement des sommes indiquées ci-dessus (tableau dans lequel figure la totalité de la somme que je devais en 2009 plus des intérêts)... je requiers donc faute de paiement dans les 48h, une décision de justice à votre encontre vous condamnant au paiement de la somme précitée outre les intérêts et frais. Dès que cette décision sera rendue, j'exécuterais par tout moyen de droit et notamment saisie de vos meubles, de vos salaires etc..."

Je ne sais plus quoi faire, la Banque de France me dit d'écrire à l'huissier en recommandé pour lui demandé ce qu'il me reproche alors que j'ai toujours payé, bref ça tourne au cauchemar. Je vous serais reconnaissante si vous pouviez me dire ce que vous pensez de tout ça et ce que vous me conseillez de faire. Bien cordialement

Par pat76, le 23/03/2012 à 17:45

Bonjour

Vous allez avec les courrier du huissier au Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez, voir le Juge de l'exécution.

Vous prendrez tous les documents concernant votre dossier de surendettement.

Le huissier est de votre département? Vous avez ses coordonnées à communiquer au forum, nous vous préciserons alors s'il est territorialement compétent.

Par Fatouna, le 25/03/2012 à 20:52

Merci beaucoup de votre réponse...

l'huissier est effectivement dans mon département, il est à Neuilly sur seine et il est stipulé en haut de son courrier : compétence territoriale sur toutes les communes des hauts de seine (92)

Cordialement